

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUÉRET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Patricia GODARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Thierry BAILLIET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 51

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Philippe PONSARD

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS DU GRAND GUÉRET

Rapporteur : Mme Armelle MARTIN

Le service Petite Enfance a expérimenté un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) d'avril à décembre 2024. Les accueillantes du LAEP ont reçu une cinquantaine de familles avec un ou plusieurs enfants pour partager des moments conviviaux et ludiques. Certaines viennent de manière régulière sur les différents sites du LAEP.

L'expérimentation du LAEP se révèle très positive et a pu montrer que les familles avaient un réel besoin de disposer d'un lieu ressource et d'information comme celui-ci.

Compte tenu de bilan favorable et partagé par les différents partenaires (CAF, PMI, CAVL Anima, Association123 Parents), il est proposé de pérenniser le LAEP car l'expérimentation prend fin au 31 décembre 2024.

Un projet de fonctionnement du LAEP, joint en annexe, a été rédigé selon les principes du référentiel de la CNAF :

- L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent ;
- Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants ;
- La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité ;
- La gratuité ou une participation modique est retenue ;
- Les accueillant(e)s ne sont pas positionné(e)s dans des fonctions d'expertise ou de conseil.

Il prévoit également une adaptation aux lieux ou aux partenariats pour organiser des sessions LAEP sur différentes communes de la Communauté d'Agglomération.

La Commission d'Action Sociale de la CAF doit valider ce projet de fonctionnement afin de bénéficier des financements dédiés aux LAEP. Une convention d'objectifs et de financement établie par la CAF définira ces modalités de financement.

4 accueillantes ont bénéficié d'une formation d'accueillant en LAEP en novembre 2024, ce qui permet avant même la fin de l'expérimentation de respecter une des conditions principales d'ouverture d'un LAEP.

Est joint en annexe de la délibération :

- **Le projet de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents du Grand Guéret**

Vu la délibération n°206/24 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024 prorogeant l'expérimentation d'un LAEP jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Petite Enfance en date du 6 novembre 2024,

Considérant que le LAEP offre un service supplémentaire aux parents et futurs parents grâce aux professionnels ou bénévoles formés à l'écoute et à la posture d'accueillant, permettant l'échange, le renforcement de la relation parents-enfants et la socialisation de l'enfant dans un lieu neutre et gratuit.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

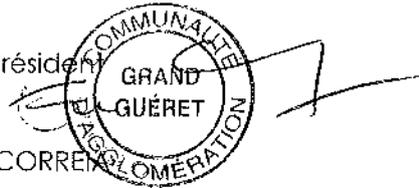
- d'approuver le projet de fonctionnement du Lieu d'accueil enfants-parents du Grand Guéret,

- d'autoriser M. le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Philippe PONSARD

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.